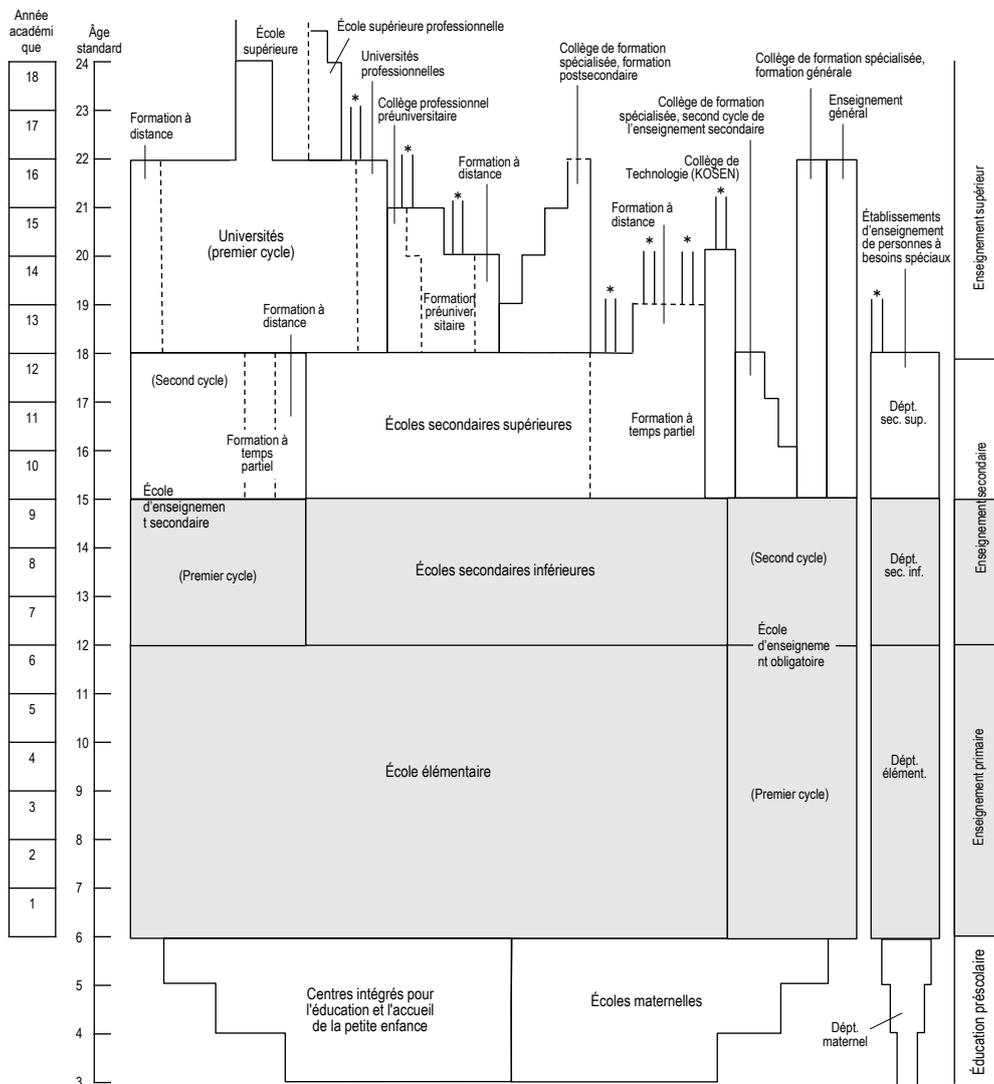


1

Système éducatif au Japon

Le système éducatif japonais est généralement appelé système 6-3-3-4 ans, il inclut en effet six ans d'école élémentaire, trois ans de collège, trois ans de lycée et quatre ans d'enseignement supérieur. L'école élémentaire et le collège sont obligatoires. L'enseignement avant l'école élémentaire est assuré dans des écoles maternelles, etc.

Représentation du système éducatif au Japon



Remarques :

- (1) Les sections grisées correspondent à l'enseignement obligatoire.
- (2) L'astérisque (*) indique les cours avancés.
- (3) Les écoles secondaires supérieures, la section supérieure des écoles d'enseignement secondaire, les universités, les formations pré-universitaires et les sections secondaires supérieures des écoles pour les besoins éducatifs spéciaux peuvent proposer des cours distincts d'une durée d'un an ou plus.
- (4) Les enfants âgés de 0 à 2 ans peuvent fréquenter des centres intégrés pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance qui sont à la fois des établissements d'éducation et de bien-être de l'enfant.
- (5) L'âge et les conditions d'admission aux cours généraux des écoles de formation spécialisée et à différentes écoles ne sont pas définis de manière uniforme.

1-1 École élémentaire et collège

Inscription dans une école élémentaire et/ou un collège publics

- Les parents ont l'obligation d'inscrire leurs enfants âgés de six à quinze ans et qui sont des citoyens japonais, dans une école élémentaire, un collège ou une école d'enseignement obligatoire.
- Les enfants étrangers peuvent être acceptés dans une école élémentaire, un collège, etc. public japonais. La scolarité et les manuels sont gratuits.
- Indiquez à votre bureau municipal local que vous souhaitez envoyer vos enfants dans une école publique japonaise.
- Rendez-vous dans l'école indiquée avec les documents requis et l'autorisation d'inscription pour les étudiants internationaux émise par le bureau municipal.
- Au Japon, il y a, en plus des écoles élémentaires et des collèges, des écoles d'enseignement obligatoire qui dispensent des enseignements obligatoires aux enfants du grade 1 au grade 9 et des écoles spéciales pour les enfants souffrant de handicaps physiques et/ou mentaux (reportez-vous à la section 1-4 pour les cours du soir au collège).

Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie
« Guide pour l'inscription scolaire des enfants étrangers »

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/clarinet/003/1320860.htm



Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie
« Vidéos pour les enfants étrangers et leurs parents »

<https://casta-net.mext.go.jp/multilingual-contents/videos-for-learners>



Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie
Site de recherche d'informations « CASTA-NET » pour soutenir l'apprentissage des enfants et des étudiants ayant des liens avec des pays étrangers

<https://casta-net.mext.go.jp/>



1-2 Lycée

- Le lycée accueille les élèves qui ont terminé le collège et qui souhaitent poursuivre leurs études. Pour entrer au lycée, il faut en principe passer un examen d'entrée et le réussir.
- Il existe trois types de lycées : ceux qui proposent des cours à temps complet, ceux qui proposent des cours à temps partiel et ceux qui proposent des cours par correspondance.
- Les diplômés du lycée peuvent être admis à l'université.

1-3 Écoles pour les étudiants étrangers

- Il y a, en plus des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, différents types d'établissements scolaires pour les étudiants étrangers. Les établissements qui accueillent uniquement des enfants étrangers sont appelés écoles pour les étudiants étrangers.

- Chaque école est caractérisée par des cultures, des origines ethniques, des langues, des programmes et des orientations post-universitaires différents, vous devez donc choisir une école adaptée à vos enfants (les qualifications d'admission pour les diplômés d'écoles pour les étudiants étrangers sont détaillées dans la section 1-7 Établissements d'enseignement supérieur (écoles et universités)).

Le site Web suivant fournit de plus amples informations concernant les écoles pour les étudiants étrangers :

https://www.mext.go.jp/a_menu/kokusai/gaikoku/index.htm



1-4

Cours du soir au collège

- Au Japon, il y a des cours du soir au collège pour les élèves n'ayant pas terminé leur enseignement obligatoire, que ce soit au Japon ou dans leur pays d'origine, ainsi que pour ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarité et sans avoir pu bénéficier d'une scolarité obligatoire complète en raison de diverses circonstances.
- 32 préfectures et villes désignées du Japon proposent 53 cours du soir au collège (en octobre 2024).
- Si vous souhaitez vous inscrire à des cours du soir au collège à proximité de chez vous, commencez par contacter le rectorat de la municipalité.

Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie :
« Pour ceux qui souhaitent suivre des cours du soir au collège »

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/yakan/index_00005.htm



Consultez les matériels de promotion sur les cours du soir au collège du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie pour regarder des vidéos montrant à quoi ressemblent ces cours.

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/yakan/index_00004.htm



1-5

Examen pour l'obtention d'un certificat d'équivalence de diplôme d'école secondaire inférieure

- Les élèves n'étant pas diplômés du collège au Japon peuvent passer ce test.
- Ce test est organisé une fois par an.
- Si vous réussissez à ce test, vous pourrez passer l'examen d'entrée au lycée japonais.

1-6

Examen d'équivalence pour les écoles secondaires supérieures

- Les élèves n'étant pas diplômés du lycée peuvent passer ce test.
- Ce test est organisé deux fois par an.
- Si vous réussissez à ce test, vous pourrez :
 - i. passer les examens d'entrée aux universités, aux formations pré-universitaires ou aux écoles de formation professionnelle au Japon,
 - ii. passer les tests pour des emplois ou des qualifications accessibles aux personnes diplômées du lycée.

Aperçu (en anglais) :

https://www.mext.go.jp/a_menu/koutou/shiken/mext_01319.html



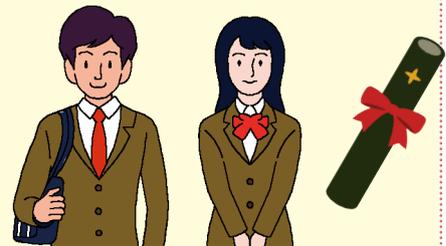
1-7

Établissements d'enseignement supérieur (écoles et universités)

Admission aux écoles et universités

- Les étudiants diplômés du lycée, de l'enseignement secondaire ou d'une école internationale accréditée au Japon (http://www.mext.go.jp/a_menu/koutou/shikaku/07111314/003.htm) peuvent s'inscrire dans les écoles suivantes :

- i. Universités
- ii. Formations universitaires professionnelles
- iii. Formations pré-universitaires
- iv. Formations pré-universitaires professionnelles
- v. Écoles de formation professionnelle (cours post-secondaires d'écoles de formation spécialisée), etc.



- Les personnes ayant obtenu l'un des certificats suivants peuvent également s'inscrire dans les établissements susmentionnés :

- i. Baccalauréat international
- ii. Abitur
- iii. Baccalauréat
- iv. A Level international
- v. Baccalauréat européen
- vi. Certificat général d'enseignement, niveau avancé (liste des écoles accréditées pour l'obtention du baccalauréat international au Japon :

<https://ibconsortium.mext.go.jp/about-ib/school/>



- Les élèves ayant terminé leurs 12 années d'enseignement et diplômées d'un établissement certifié par l'un des groupes suivants peuvent également s'inscrire dans les établissements susmentionnés :

- i. WASC (The Western Association of Schools and Colleges)
- ii. CIS (Council of International Schools)
- iii. ACSI (Association of Christian Schools International)
- iv. NEASC (New England Association of Schools and Colleges)
- v. Cognia
- vi. COBIS (Council of British International Schools)

Autres établissements d'enseignement supérieur

- Il y a d'autres établissements d'enseignement supérieur au Japon qui ont chacun leurs conditions d'admission :

- i. Écoles supérieures essentiellement pour les étudiants de troisième cycle
- ii. Écoles supérieures professionnelles essentiellement pour les étudiants de troisième cycle
- iii. Instituts technologiques, essentiellement pour les diplômés d'écoles secondaires

1-8

Examen d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur

- Vous devez passer un examen d'entrée ou soumettre un dossier pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Certains établissements proposent des évaluations spécifiques aux candidats étrangers.
- L'examen pour l'admission des étudiants internationaux dans les universités japonaises (EJU), mis en place par l'organisation japonaise des services étudiants, est utilisé par de nombreuses écoles et universités en tant que référence pour l'évaluation des étudiants internationaux.

Le site Web suivant est destiné aux ressortissants étrangers :

<https://www.jasso.go.jp/en/ryugaku/eju/index.html>



2

Aide financière aux coûts d'enseignement

2-1

Aide financière aux élèves en école élémentaire et au collège

- Il existe un système d'aide pour les dépenses générées pour les fournitures scolaires, telles que les uniformes, les cartables, les articles de papeterie et les déjeuners.
- Les parents ayant de faibles revenus dont les enfants vont à l'école élémentaire ou au collège peuvent bénéficier de cette aide.
- Les conditions requises pour bénéficier de cette aide et le montant versé varient en fonction de la municipalité où réside la personne qui effectue la demande.

Pour plus d'informations au sujet de ce système, veuillez consulter le site :

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/career/05010502/017.htm



2-2

Fonds d'aide aux frais de scolarité au lycée

- Les lycéens dont les revenus annuels du foyer sont inférieurs à 9 100 000 yens peuvent bénéficier d'une aide pour couvrir les frais de scolarité.
- Les étudiants qui fréquentent des lycées publics ou nationaux peuvent recevoir une aide financière égale au montant de la scolarité.
- Le montant de l'aide pour les étudiants qui fréquentent des lycées privés varie en fonction des revenus du foyer.
- Pour bénéficier de l'aide, un formulaire de demande doit être déposé.
- De plus amples détails seront communiqués par l'école que vous fréquentez.



Pour plus d'informations au sujet de ce système, veuillez consulter le site :

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/mushouka/1342674.htm



Version anglaise :

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/mushouka/20220329-mxt_kouhou02-2.pdf



2-3

Bourse complémentaire pour les lycéens

- Les parents à faibles revenus dont les enfants sont au lycée peuvent recevoir des aides pour couvrir les dépenses autres que les frais de scolarité, telles que les dépenses pour les manuels et les fournitures scolaires.
- Le montant des aides varie selon le type d'école fréquentée par les élèves.
- Pour bénéficier de l'aide, un formulaire de demande doit être déposé.
- De plus amples détails seront communiqués par l'école que votre enfant fréquente.

Pour plus d'informations au sujet de ce système, veuillez consulter le site :

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/mushouka/1344089.htm



Version anglaise :

https://www.mext.go.jp/a_menu/shotou/mushouka/20240326-mxt_kouhou02-2.pdf



2-4

Bourses pour les étudiants de premier cycle et de troisième cycle

- Le gouvernement japonais, les gouvernements locaux et des fondations privées proposent des aides financières.
- Il existe deux types d'aides financières nationales :

- Bourse : aide financière qu'il n'est pas nécessaire de rembourser
- Prêt étudiant : aide financière devant être remboursée



* Certains prêts ont des taux d'intérêt et d'autres non.

- Les étudiants étrangers qui poursuivent dans l'enseignement supérieur et qui ont l'un des statuts de résidence suivants peuvent bénéficier des aides financières offertes par le gouvernement japonais :

- Résident permanent spécial
- Résident permanent
- Conjoint ou enfant d'un ressortissant japonais
- Conjoint ou enfant d'un résident permanent
- Résident à long terme (qui a l'intention de vivre au Japon de manière permanente)
- Séjour familial répondant à certaines conditions (personnes ayant terminé l'école primaire, le collège ou le lycée au Japon et ayant l'intention de travailler et de s'installer au Japon même après l'obtention de leur diplôme universitaire)



- Il existe également des bourses pour les étudiants ayant le statut de résidence Étudiant et qui remplissent les exigences académiques.

Le site Web suivant est destiné aux ressortissants étrangers :

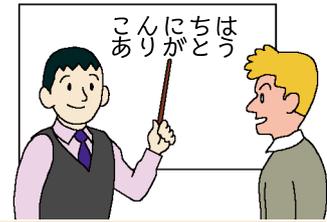
https://www.jasso.go.jp/en/ryugaku/scholarship_j/shoreihi/index.html



3

Apprentissage du japonais

La connaissance du japonais facilitera votre vie au Japon. Cela vous permettra de faire connaissance et de sympathiser avec des personnes, qui pourront vous aider si besoin. Vous pourrez réaliser vos rêves. Pour pouvoir vivre de manière indépendante au Japon, nous vous recommandons vivement d'étudier le japonais.



3-1

À propos du japonais

- Le japonais utilise cinq types de caractères : hiragana, katakana, kanji, alphabet latin (romaji) et chiffres arabes. Les alphabets hiragana et katakana comptent 46 caractères chacun et ceux écrits en plus petit (quatre caractères pour l'alphabet hiragana et neuf pour l'alphabet katakana). Les symboles spéciaux ` ° — sont également utilisés.
- Les kanjis vous seront utiles une fois que vous les aurez mémorisés. Certains peuvent sembler compliqués. Commencez par apprendre les caractères simples.
- Apprenez également l'alphabet romaji, il est souvent utilisé pour saisir des courriers et du texte sur les réseaux sociaux.
- Si vous vivez au Japon, il est important de lire et d'écrire des caractères tels que les kanjis, qui permettent de déchiffrer le nom des lieux et des rues. Les Japonais ont également de nombreux dialectes qui jouent un rôle important dans la vie de la communauté. Vous pouvez apprendre ces dialectes dans le cadre de cours de japonais à proximité de chez vous ou en communiquant avec des locaux.
- Il y a également des formules de politesse en japonais. Le mieux est d'être en mesure d'adapter ces formules de politesse en japonais à la personne à qui vous parlez.

3-2

Cadre de référence pour l'enseignement du japonais

- Le Cadre de référence pour l'enseignement du japonais a été mis en place en 2021 dans le but de faciliter l'apprentissage du japonais, à l'image du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer).
- Ce cadre décrit le contenu et les objectifs de l'apprentissage selon six niveaux de langue (A1 à C2) et de compétences (écoute, lecture, oral (interaction), oral (expression) et écriture).
 - * Veuillez l'utiliser en tant que référence pour évaluer votre niveau de langue et étudier pour atteindre l'objectif suivant.
- Les ressources que nous avons créées et mises à disposition comprennent « Seikatsu Can Do », un guide d'utilisation du cadre de référence, et « Nihongo Check! », un outil d'auto-évaluation du japonais.

Cadre de référence pour l'enseignement du japonais, guide Seikatsu Can Do et plus encore

https://www.nihongo-ews.mext.go.jp/information/framework_of_reference



C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qui est lu ou entendu. Peut s'exprimer spontanément, très couramment, de façon précise et rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
C1	Peut comprendre toute une série de textes plus longs et exigeants et saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans la vie sociale, professionnelle ou académique.
B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif.
B1	Peut comprendre les points essentiels d'une discussion quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières au travail, à l'école, aux loisirs, etc. Peut produire du texte simple en lien avec des thèmes familiers ou des intérêts personnels.
A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines de l'environnement quotidien (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, géographie locale, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.
A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes et des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

3-3**Où apprendre ?**

Assister à des cours de japonais vous permettra d'étudier la langue mais également d'échanger et de vous faire des amis. Trouvez une école ou un cours de langue proche de votre domicile.

De plus en plus d'élèves optent aujourd'hui pour l'apprentissage à distance via des réseaux sociaux ou l'apprentissage en ligne. Trouvez la méthode qui vous convient.

(1) École de japonais

- Les cours dispensés ont différents objectifs : se préparer pour des études, pour le travail ou pour des examens.
- Il y a des cours aussi bien pour les débutants que pour les niveaux avancés.
- Vous pouvez choisir d'apprendre en groupe ou en individuel.
- Vous devez payer les cours.

(2) Cours de japonais dans des communautés locales

- Les cours de japonais sont organisés par les gouvernements locaux, des associations internationales ou des organismes à but non lucratif.
- Les cours ont lieu dans des centres communautaires, des écoles, des églises ou des centres de bénévoles.
- Les enseignants sont souvent des bénévoles.

- Certains cours sont gratuits. Ils sont plus économiques que les écoles de langue.
- Les cours ont généralement lieu une ou deux fois par semaine pendant une à deux heures.

Les services responsables de l'enseignement du japonais dans chaque région et les cours de japonais organisés dans chaque région sont répertoriés dans cette liste :

https://www.bunka.go.jp/seisaku/kokugo_nihongo/kyoiku/nihongokyoiku_tanto/pdf/93036701_01.pdf



* Vérifiez les éléments suivants lorsque vous recherchez des cours de japonais :

① Nom du cours ② Organisateur ③ Lieu ④ Numéro du contact ⑤ Mode de contact ⑥ Langues proposées ⑦ Période du cours ⑧ Nombre de séances ⑨ Jour et heure ⑩ Qualification pour l'inscription ⑪ Coût ⑫ Type de cours (groupe ou individuel) ⑬ Nombre d'étudiants ⑭ Niveau ⑮ Enseignant ⑯ Contenu de l'apprentissage ⑰ Stationnement, services de garde d'enfants, etc.

(3) Cours en ligne et apprentissage à distance

Si vous n'avez pas le temps de vous rendre dans une école de langue en raison de votre travail ou de vos responsabilités parentales, vous pouvez étudier le japonais en ligne via les réseaux sociaux ou l'apprentissage en ligne. Il y a différents cours et services, vous devez trouver ceux qui vous conviennent le plus.

3-4

Site Web pour les personnes qui apprennent le japonais : Une vie plus riche et connectée en japonais (Tsunahiro)

Ce site Web d'apprentissage du japonais est destiné aux ressortissants étrangers qui vivent au Japon et qui souhaitent communiquer en japonais ou utiliser le japonais au quotidien.

Vous pouvez choisir les contenus d'apprentissage à l'aide de vidéos et de scripts basés sur votre niveau de japonais, la situation et les mots-clés qui vous intéressent. Étudiez et utilisez le japonais pour développer vos relations et élargir vos possibilités.

- **Langues disponibles :** japonais, chinois (simplifié), chinois (traditionnel), anglais, philippin, français, indonésien, khmer (cambodgien), coréen, mongol, birman, népalais, portugais, russe, espagnol, thaï, ukrainien (18 langues)
- **Situations d'apprentissage :** scènes de la vie quotidienne : saluer, faire les courses, se rendre à la banque, prendre le train, se rendre dans un bureau municipal ou se préparer aux catastrophes naturelles et aux urgences, élever des enfants, etc.

Une vie plus riche et connectée en japonais :

<https://tsunagarujp.mext.go.jp>



3-5

« Nihongo Check! », un outil d'auto-évaluation du japonais basé sur le Cadre de référence pour l'enseignement du japonais

Ce système en ligne dispose d'un outil d'auto-évaluation destiné aux apprenants de la langue japonaise au Japon et à l'étranger, qui permet aux utilisateurs de répondre aux questions d'une section « Je peux faire », fournissant ainsi une évaluation simple de leurs compétences en japonais. Il est conçu pour encourager l'auto-apprentissage en fonction des résultats et aider à se fixer des objectifs pour l'apprentissage du japonais.

Le Cadre de référence pour l'enseignement du japonais comporte six niveaux (A1 à C2) et couvre cinq activités linguistiques, dont l'écoute, la lecture, l'oral (interaction et expression) et l'écriture. Les apprenants de la langue japonaise évaluent leur propre maîtrise en répondant à des questions concernant leurs compétences linguistiques sur une échelle à quatre points comme suit : « 1. Non », « 2. Oui, mais avec beaucoup de difficulté », « 3. Oui, mais avec un peu de difficulté » et « 4. Oui ».

○ Langues prises en charge : 14 langues, dont le japonais.
Chinois, anglais, philippin, indonésien, khmer, coréen, mongol, birman, népalais, portugais, espagnol, thaï, vietnamien et japonais (avec lecture en furigana).

Vérifiez votre niveau sur la page suivante.

<https://www.nihongo-check.bunka.go.jp/>



Outil d'auto-évaluation des compétences en japonais

Vérifiez votre niveau de japonais !

Vérifiez votre niveau actuel de compétence en japonais

LANGUE

Français フランス語

Avant la vérification

